# 

* Date : 14-01-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004700944
* Auteur :

Par jugement prononcé le 18 décembre 2003 par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, par liquidation, les opérations de la faillite de la S.C.R.L. Laserdisc Paradise, en abrégé : « L.D.P. », dont le siège social est sis à Namur, rue de Gravière 13, R.C. Namur 62159, T.V.A. 441.780.560.
Cette faillite a été prononcée par jugemment du tribunal de commerce de Namur, en date du 21 octobre 1999.
Ledit jugement donne décharge aux Mes Buysse et David, avocats au barreau de Namur, de leur mandat de curateur et considère M. Hugues, Bouche, domicilié avenue Albert I
er 50, à 5000 Namur, comme liquidateur.
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) André Baye.